

Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'éducation et le monde du travail dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques

2019/2164(INI) - 10/06/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 35 contre et 100 abstentions, sur la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation et les carrières en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM).

L'UE est confrontée à une **pénurie de femmes dans les carrières et l'éducation dans le domaine des STIM**. Deux scientifiques et ingénieurs sur cinq seulement sont des femmes, alors que celles-ci représentent 52 % de la population européenne et 57,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE. Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (18 %) et parmi les diplômés en STIM (36%), le nombre d'hommes travaillant dans un secteur numérique étant trois fois plus élevé que le nombre de femmes.

Le fait de donner une plus grande visibilité aux femmes dans le domaine des STIM ainsi qu'à leurs contributions professionnelles pourrait conduire à des modèles de réussite à suivre et, à terme, à plus d'intégration et favoriser en fin de compte l'inclusion et l'égalité des sexes.

Supprimer les obstacles

Le Parlement estime qu'il est essentiel **d'augmenter la proportion de femmes dans le secteur des STIM** en éliminant tous les obstacles socioculturels, psychologiques et pédagogiques qui limitent les intérêts, les préférences et les choix des femmes, tels que les stéréotypes sexistes et la discrimination fondée sur le sexe, ou encore la combinaison de facteurs biologiques et sociaux, notamment le fait que les années les plus propices à la maternité coïncident avec les périodes les plus décisives sur le plan professionnel, sans compromettre la liberté de décision des femmes.

La Commission est invitée à lancer et à soutenir des campagnes de sensibilisation ainsi que d'autres programmes et initiatives visant à réduire ces obstacles dans le monde universitaire.

Promouvoir la participation des femmes par des mesures d'incitation

Les États membres sont encouragés à promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles aux études et aux carrières dans le domaine des STIM dans le cadre de leurs plans d'action ou stratégies nationaux ou régionaux en matière d'égalité des sexes, en prévoyant des mesures d'incitation. Ces plans d'action ou stratégies devraient, entre autres initiatives, viser à accroître l'égalité entre les sexes en se concentrant sur l'éradication des stéréotypes sexistes, en établissant des politiques obligatoires de transparence des salaires, en appliquant une tolérance zéro pour le harcèlement sexuel et en augmentant la visibilité des modèles féminins.

Le Parlement a réaffirmé l'importance d'intégrer la sensibilisation aux préjugés de genre dans tous les secteurs concernés, et notamment au niveau de la **formation initiale et continue des enseignants**. Il a

engagé les États membres à lutter contre la segmentation du marché du travail en fonction du genre dans le domaine des STIM au moyen d'investissements dans l'éducation formelle, informelle et non formelle ainsi que dans l'apprentissage tout au long de la vie et dans la formation professionnelle pour les femmes.

Éducation

Les députés ont fait remarquer que les filles semblent perdre leur intérêt pour les STIM avec l'âge, ce qui suggère que des interventions sont nécessaires dès **l'école maternelle et primaire** afin de soutenir l'intérêt des filles dans ces domaines. Ils ont demandé à la Commission et aux États membres de créer de nouveaux canaux afin d'établir des liens avec les filles et de veiller à ce que l'éducation numérique les concerne toutes. Ils ont encouragé l'intégration de la dimension de genre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par l'intermédiaire de contenus éducatifs, de formations des enseignants et de programmes attentifs à la dimension de genre.

En outre, les fonds, programmes et stratégies de l'Union, dont Erasmus+, le Fonds social européen plus (FSE+) et le programme pour une Europe numérique, devraient être utilisés efficacement afin d'encourager activement les filles à entreprendre des études dans les domaines des TIC et des STIM.

Secteur numérique

Les députés sont particulièrement préoccupés par l'écart entre les sexes dans les technologies innovantes, telles que les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, où la présence moyenne des femmes dans le monde est de 12 % et 20 % respectivement.

Le Parlement a appelé à la réduction de l'écart entre les sexes dans l'économie numérique par des mesures ciblées. Soulignant que les **jeunes pousses détenues par des femmes** reçoivent 23% de financements en moins que celles dirigées par des hommes, il a également demandé à la Commission et aux États membres de favoriser l'esprit d'entreprise des femmes dans le domaine de l'innovation et d'accroître les possibilités de financement pour les femmes entrepreneurs et les jeunes pousses numériques dirigées par des femmes.

Carrières

Les députés regrettent que les femmes soient confrontées à un nombre disproportionné d'obstacles dans leur carrière par rapport aux hommes, en raison de l'absence d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de l'augmentation du travail de soins non rémunéré dans la plupart des ménages. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation des femmes, qui ont dû concilier heures supplémentaires et travail à distance tout en s'occupant des enfants et en effectuant des tâches de soins non rémunérées.

Les États membres sont priés d'établir des mesures adéquates pour garantir des politiques de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, de meilleurs congés de maternité et des congés de paternité plus nombreux et plus longs, un congé parental rémunéré et non transférable qui permettra aux femmes et aux hommes de prendre du temps pour s'occuper de leurs enfants, des horaires de travail flexibles, et des structures de garde d'enfants sur le lieu de travail, ou encore du télétravail.

Le Parlement a exhorté le Conseil à débloquer la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, qui vise à étendre la protection contre la discrimination par une approche horizontale.

Enfin, les députés ont salué l'initiative de la Commission établissant le Prix européen pour les femmes innovatrices, qui est décerné chaque année à des femmes européennes qui ont fondé une entreprise prospère et mis une innovation sur le marché.

